

Seignelay, notre village

Bulletin Municipal d'Informations

Avril, Mai et Juin 2017

Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail :

mairie.seignelay@wanadoo.fr

Site internet :

www.seignelay.fr

Retrouvez nous également
sur



Seignelay, Notre village

**En cas d'urgence un élu de
permanence est joignable
au :**

06 10 64 34 34

1- Le mot du Maire

2 - Point travaux/Projets

3 - Budgets 2017

4 - Conseils municipaux

5 - Conseils communautaires

6 - Infos diverses

7 - Vie associative

8 - Maison de l'Enfance



Chères Seigneloises et Chers Seignelois,

L'été est déjà là et, pour certains les vacances approchent.

Il en est de même pour nous, même si la période estivale de cette année sera loin de ressembler à des vacances.

En effet, durant juillet et août d'importants travaux vont avoir lieu dans notre commune.

Tout d'abord la dernière tranche de mise en séparatif des réseaux pluviales et assainissement va débuter le 10 juillet.

Après plusieurs réunions publiques, nous passons de la théorie à la pratique.

Pendant 6 mois, les engins de chantiers vont sillonner les rues du Champ d'Arcy, des Chapelains et du Vivier. Des contraintes vont apparaître, des changements d'habitudes, nous ferons tout notre possible avec notre maître d'œuvre et les entreprises pour que la gêne soit la plus limitée.

Je compte sur votre compréhension pour que ces travaux se passent dans le plus grand calme.

De notre côté, nous nous engageons à communiquer le plus possible à l'issue des réunions de chantier.

D'autre part, durant cette même période, les travaux de notre future Maison de Services Au Public (MSAP), à l'emplacement de l'ancienne agence du Crédit Agricole, se termineront. L'ouverture est prévue mi septembre et le transfert de la Poste à l'Agence Postale est arrêté au 3 octobre. Des services variés (CAF, Pôle Emploi, UDAF, Agence Postale, Postes informatiques à disposition, Assistante Sociale, Médiateur de Justice, ...) et plus proches, des horaires d'ouverture plus larges devraient faire de cette structure un succès au delà de notre commune (il n'est pas possible d'ouvrir une seconde MSAP dans un rayon de 10km). Nous en reparlerons plus en détail.

Enfin une info de dernière minute, nous apprenons que le Président du Conseil Départemental a prévu, dans le cadre du projet de fermeture du collège Bienvenu-Martin à Auxerre, de transférer nos collégiens au collège de St Florentin.

Nous ne pouvons accepter cette décision prise sans aucune concertation, sachant que notre bassin de vie, et plus particulièrement des parents d'élèves, est l'Auxerrois.

Nous serons très ferme sur cette position et nous vous informerons des actions que nous mettrons en place pour nous faire entendre dès la rentrée.

Vous le constatez, l'été ne sera pas de tout repos.

Dans ce bulletin, vous découvrirez également un encart sur la fiscalité locale. Dans cet article nous vous rappelons que l'augmentation que vous constaterez n'est pas du ressort de la commune mais du Département et de la Communauté de Communes. Je vous rappelle que notre conseil municipal n'a pas augmenté ses taxes depuis 5 ans, sans pour cela freiner les investissements.

Vous noterez que le principal soucis de notre équipe municipale est de constamment rechercher les possibilités d'améliorer la qualité de vie dans notre commune sans pour cela peser sur le budget des ménages. Nous le faisons dans nos limites budgétaires, mais toujours avec le soucis de faire au mieux.

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables vacances à Seignelay ou ailleurs.

*Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay*



Accueillir

La MSAP a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics.

Accompagner

Vous trouverez dans nos locaux un espace informatique avec 3 ordinateurs.

Informier / Orienter

Guichet unique administratif, la MSAP c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

La MSAP n'intervient pas à la place des organismes, mais en amont, en soutien des usagers qui demandent son aide.

Les travaux d'aménagement du local ont débuté début mai et se termineront fin juillet.

Le recrutement de la personne chargée de l'accueil est en cours.

L'ouverture de la maison de service au public se fera courant septembre et l'agence postale ouvrira le 3 octobre.

Cette maison sera ouverte du mardi au samedi midi, le matin et l'après midi.

Si vous avez un compte bancaire à La poste vous pourrez retirer de l'espèce au guichet.

L'espace informatique sera à votre disposition pour réaliser toutes vos démarches en ligne : inscription sur pole emploi, déclaration de revenus, visite de votre espace personnel CAF, CPAM ou autre, ...

Les partenaires tels que la mission locale, l'assistante sociale, le conciliateur de justice tiendront des permanences dans ces locaux.

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire sur la MSAP, cela nous a aidé dans l'élaboration de ce projet.



*UDAF / REAF : Réseau d'écoute aux familles

Assistante Sociale

Conciliateur de justice

Réhabilitation des réseaux

rue des Chapelains, rue et impasse du Champ d'Arcy, rue du Vivier

Les travaux de réhabilitation des réseaux débuteront en juillet pour une durée de 6 mois environ.

Les entreprises intervenantes sur ce chantier sont :

- Entreprise COLAS EST pour les travaux en domaine public
- Entreprise GALOZEAU pour les travaux en domaine privé
- Entreprise BERTRAND pour les contrôles des réseaux

La 1ère phase de travaux concernera la rue du Vivier pour une durée de 4 semaines juillet/août avec un raccordement sur l'avenue Colbert qui nécessitera la fermeture à la circulation des automobilistes sauf pour les riverains de la rue du Vivier et la mise en place d'une déviation lors des travaux avenue Colbert !

La seconde phase de travaux concernera la rue et l'impasse du Champ d'Arcy, les riverains pourront circuler sauf dans l'impasse pendant 2 semaines environ à cause de l'étroitesse de la voie.

Des déviations seront mises en place et nous vous informerons de l'avancement des travaux et des gênes occasionnés via le panneau d'informations, le site internet et la page facebook de Seignelay.

Les travaux en domaine privé seront réalisés à partir de mi octobre une fois l'ensemble des travaux réalisés en domaine public.



Rue du Vivier : circulation et stationnement interdit du 10/07 au 04/08

RD 84 : Avenue Colbert (face rue du vivier) route barrée du 10/07 au 12/07

Budget principal (commune)

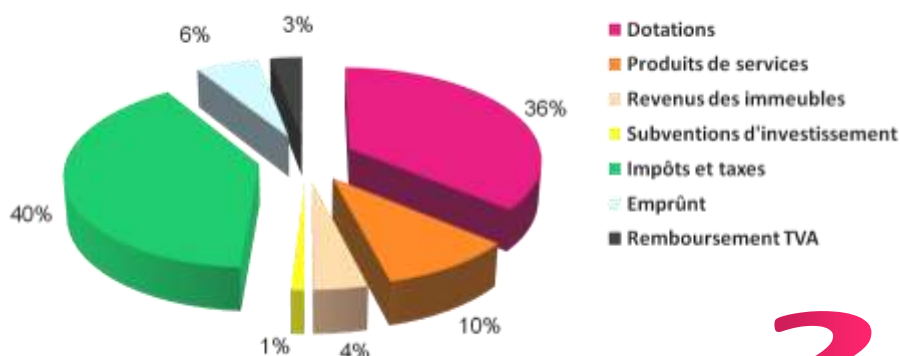
Résultats 2016 :

· Fonctionnement (les activités courantes de la commune) avec un excédent de **121 571 €**

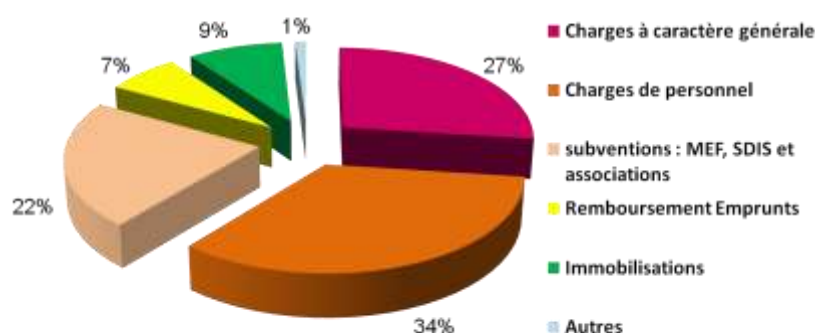
· Investissement : Excédent de **162 997 €**

Soit un résultat excédentaire de **284 568 €**

Répartition des recettes 2016



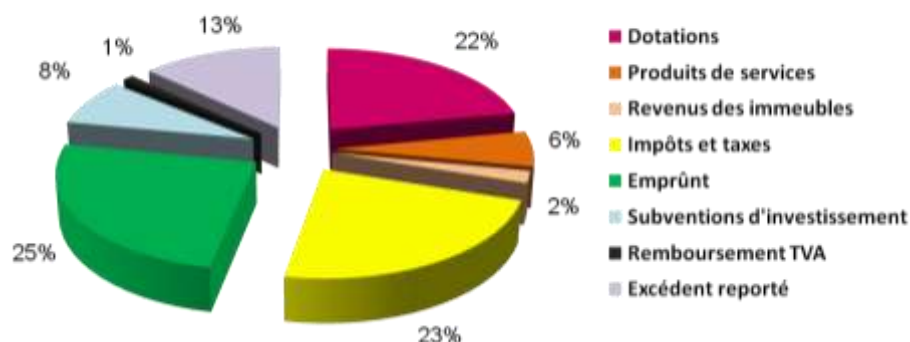
Répartition des dépenses 2016



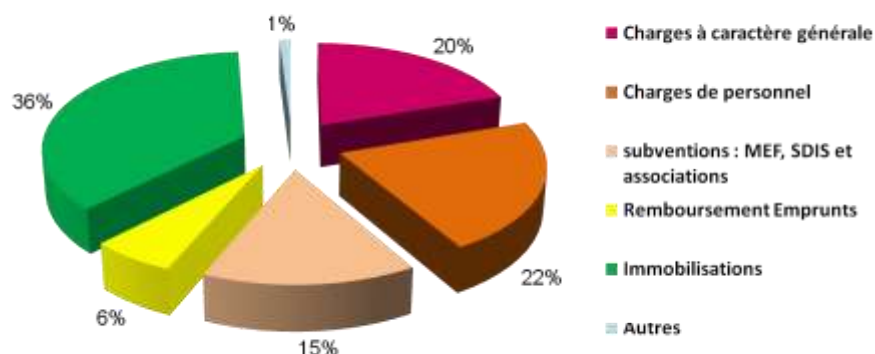
2016

**Budget prévisionnel 2017 voté en fonctionnement en équilibre pour un montant de 1 484 811€
et en investissement pour un montant en équilibre de 898 250€**

Répartition des recettes 2017



Répartition des dépenses 2017



2017

Taxes:

Pour votre information, sur votre avis d'imposition des taxes locales, plusieurs établissements interviennent: le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et la Commune.

Chaque taux est bien identifié et est voté par l'assemblée délibérante concernée, les conseillers départementaux votent les taux du Département, les élus communautaires votent les taux de la Communauté de Communes et le conseil municipal vote les taux communaux.

Ci-dessous, vous trouverez les évolutions de ces taux pour l'année 2017.

		Evolution	Taux
Conseil Départemental 89	Taxe Foncière	+3,5 %	21,1 à 21,84
Communauté de Communes « Serein et Armanche »	Taxe Habitation	+50,3 %	2,82 à 4,23
	Taxe Foncière	+46,7 %	2,01 à 2,95
	Taxe Foncière non bâti	+92,4 %	6,32 à 12,16
	Cotisation Foncière des Entreprises	+39,3 %	2,67 à 3,72
Commune	Taxe Habitation	0 %	19,78
	Taxe Foncière	0 %	14,19
	Taxe Foncière non bâti	0 %	48,62
	Cotisation Foncière des Entreprises	0 %	19,66

Principaux projets sur l'année 2017:

- Réhabilitation des réseaux rue des Chapelains, rue et impasse du Champ d'Arcy et rue du Vivier
=> coût des travaux voirie, réseaux secs et réseaux eaux pluviales : 450 000€
- Travaux de rénovation du local 6 rue Gatelot pour création de la MSAP avec achat de mobilier => 55 000€
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la piscine : 12 000.00€
- 1ère tranche de travaux de rénovation de la piscine => 150 000€
- Diagnostics de la Halle et de l'Eglise par un architecte du patrimoine => 15 000€
- Achat de radars pédagogiques (3100 €)
- Remplacement des menuiseries extérieures salle du conseil (10 000€)
- Achat d'un véhicule de pompier (4x4) (10 900€)

Maison de l'enfance**Résultats 2016 :**

- Fonctionnement avec un excédent de **44 399 €**
- Investissement : déficit de **28 835 €**

Soit un résultat excédentaire de 15 564 €

Budget prévisionnel 2017 voté

- en fonctionnement en équilibre pour un montant de **455 190 €**

Et

- en investissement en équilibre pour un montant de **71 535 €**

Projets pour 2017 (report de 2016) :

- Changement d'une porte coupe-feu (1 500€)
- Installation de nouveaux jeux dans le parc (3 500€)

Eau et assainissement**Eau et assainissement :****Résultats 2016 :**

- Fonctionnement : Excédent de **187 014 €**
- Investissement : Excédent de **99 155 €**

Soit un résultat excédentaire de 286 169 €

Budget prévisionnel 2017 voté

en déséquilibre excédentaire en fonctionnement avec **235 013€** de recettes et **75 929 €** de dépenses

Et

en équilibre en investissement pour un montant de **690 600 €**

Projets pour 2017 :

Réhabilitation des réseaux rue des Chapelains, rue et impasse du Champ d'Arcy et rue du Vivier

=> coût des travaux réseaux eaux usées : 350 000€

Conseil municipal du 5 avril 2017

Suite à la démission de M. Patrick MANGIN conseiller municipal, Mme Manuela GONCALVES vient occuper le poste de conseillère municipale à sa place.

Finances communales : détail budget voir pages 4 et 5

Taxes communales : pas d'augmentation pour cette année.

Réhabilitation des réseaux rue des Chapelains, rue et impasse du champ d'arcy et rue du vivier : pour les travaux en domaine privatif c'est la SARL GALOSEAU JEAN LOUIS qui a été retenue. Les travaux pour la réhabilitation seront effectués par les entreprises LA COLAS et les contrôles par la SAS BERTRAND.

Informations diverses :

A partir du 1^{er} juillet 2017, la commune passera en zone de revitalisation rurale (ZRR). Cela permettra aux entreprises qui souhaitent s'implanter de bénéficier de certaines exonérations fiscales.

Mme Chantal GUIDEZ, adjointe à l'enfance, informe qu'un questionnaire a été distribué aux ados pour leur proposer des activités ainsi qu'une salle de rencontre.

Conseil municipal du 18 mai 2017

Vente et achat d'un véhicule de secours : il avait été convenu l'achat d'un nouveau 4x4 pour les pompiers lorsqu'il aurait vendu le 4x4 actuel. Les pompiers ont trouvé un acquéreur pour la somme de 5000€ et ont trouvé un Nissan 4x4 d'occasion pour le remplacer à 10900€.

Achat d'une tondeuse autoportée : la tondeuse de la commune âgée de 23 ans est tombée en panne, le coût des réparations est trop élevé vu l'âge de cet équipement. Il a été décidé de la remplacer par un modèle équipé pour un montant de 3409€

Emprunt PVR des Ouches : lors de l'aménagement de la nouvelle rue Fernand Poulet, la commune avait souscrit un prêt « infine » jusqu'en 2019 qui devait être remboursé par la participation des nouvelles constructions. Hors peu de constructions ont été réalisées et seront réalisées d'ici 2019, il devient donc préférable de souscrire un prêt classique à un taux faible en attendant les futures constructions.

Primes du personnel : les primes du personnel ont été votées selon les bases en vigueur dans la fonction publique.

Subvention amendes de police : pour financer l'achat de 2 radars pédagogiques, il a été demandé une subvention.

Suvention DETR : une demande de subvention a été faite pour les travaux d'aménagement de la MSAP

Vente d'un terrain : Rue de la Bertine, une partie de la voie est enclavée entre 2 constructions, inutile à la commune. Il a été décidé de céder cette parcelle de 83m² à un riverain. Les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Conseil communautaire du 16 février 2017

Logo : Les élus communautaires optent pour le logo suivant qui sera affiché sur les bâtiments et véhicules de l'intercommunalité

Organisation : Tous les services administratifs ont été regroupés au siège social, à Saint-Florentin. Une permanence sera toutefois tenue dans les locaux de Brienon assurée par deux agents, au moins un jour par semaine pour les administrés qui désirent obtenir des renseignements sur les ordures ménagères ou les personnes qui viennent informer la communauté qu'elles quittent le territoire, etc. Un service sera assuré aux personnes qui en ont besoin, notamment pour les personnes âgées.

Points d'apport volontaire verre : Le nettoyage des PAV verre sera assuré par les agents communautaires sur les 29 communes et ce, au moins une fois par semaine.

Tri : Les communes restent en charge de la distribution des sacs jaunes de tri auprès de leurs habitants.

Urbanisme : Le président rappelle aux communes que la compétence d'élaboration de documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme intercommunale – PLUI) sera automatiquement transféré à la CCSA, sauf opposition des communes. Ces dernières ont jusqu'au 27 mars pour s'employer, étant entendu que le refus de transfert ne peut être acté que si 25 % des communes représentant 20 % de la population délibèrent en ce sens. Un modèle de délibération a été adressé à chaque commune. *(Nota : lors du conseil communautaire suivant du 30 mars 2017, 16 communes de la CCSA (dont Seignelay) sur 29 ont délibéré pour s'opposer au transfert du PLU à la CCSA, soit 55,17 %, représentant 68,30 % de la population, annulant donc le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes).*

Voirie : Dans le cadre des marchés qui seront passés pour l'entretien et la rénovation des routes, bandes de roulement uniquement, des peintures de marquage au sol et du point à temps, seront programmées, notamment pour les communes qui n'ont pas d'agent pour effectuer ce travail.

Port de Brienon : En dépit de l'octroi d'une subvention et d'une inscription au contrat canal de Bourgogne, l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement du port de Brienon (construction d'un hangar et d'une rampe de mise à l'eau), a été déclaré sans suite par le président. Les motifs avancés sont l'absence d'une étude d'opportunité et des prix remis par les entreprises supérieurs aux estimations.

Commissions : Le Conseil communautaire acte la création de 10 commissions thématiques et en élit ses membres:

1^{ère} commission : Organisation générale, mutualisation, budget, finances, dont la présidence sera assurée par M. DELOT

2^{ème} commission : Economie, ZA, entreprise, SPANC, infrastructures sportives/sport, + 2bis : Compétences, statuts, règlement intérieur, dont la présidence sera assurée par M. BAILLET.

Conseil communautaire du 16 février 2017 (suite)

3ème commission : Social, accessibilité, maison de santé, portage des repas, retraite, RAM, présidente : Mme ROUCHE.

4ème commission : Tourisme, Loisirs, communication, culture, territoire, site internet, contrat canal, président : M. FOURREY

5ème commission : Gestion des déchets, déchèteries, OM et tri, + 5 bis : Ecoles de musique et Théâtre, président : M. GALLOIS

6ème commission : Voiries, balayage des rues, marquage au sol, président : M. RAMON

7ème commission : Aménagement de l'espace, numérique, téléphonique, Scani, président : M. CORNIOT.

Les Commissions d'Appel d'Offres (CAO), Commission de délégation de service public (CDSP) et Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) seront présidées par le Président.

Des représentants au pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Auxerrois, à l'association Yonne Art Vivants, à la caisse d'action sociale, au GIP E-Bourgogne, au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière du Sénonais, au syndicat des déchets du centre Yonne, à la commission de suivi de site de l'installation de stockage des déchets dangereux de Duchy et au syndicat départemental d'énergie de l'Yonne ont également été désignés.

Conseil communautaire du 30 mars 2017

Santé : Signature d'une étude relative à la problématique de la désertification médicale portant sur l'ensemble du territoire communautaire et dont le diagnostic permettra de bien raisonner sur la façon d'agir pour mettre en place une politique médicale sectorisée en fonction des besoins en matière de santé.

Collecte du tri sélectif : Après entretien avec la COVED, la solution de collecter les sacs de tri en régie par la CCSA a été envisagée. Par ailleurs, il a été demandé à l'entreprise de chiffrer la possibilité de n'effectuer la collecte des ordures ménagères que toutes les 2 semaines au lieu de toutes les semaines, dans l'ensemble des communes sauf Saint-Florentin et Brienon, ce qui devrait engendrer une économie assez substantielle.

Personnel : Un nouveau directeur général des services, en provenance du Conseil Départemental de l'Yonne, prendra ses fonctions en mai 2017.

Finances : Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 des 2 ex-communautés de communes (budgets principaux, SPANC, Port de plaisance, Déchets,) et présentation des budgets CCSA 2017.

Taxes locales : Afin de respecter le budget 2017, le Président propose les taux suivants :

- taxe d'habitation 4,23 % (contre 2,82 en 2016)
- taxe foncier bâti 2,95 % (contre 2,01 en 2016)
- taxe foncier non bâti 12,16 % (contre 6,32 en 2016)
- cotisation foncière entreprises 3,72 % (contre 2,67 en 2016).

- fiscalité professionnelle de zone 21,00 % (identique)

Ces taux apparaissent nettement supérieurs par rapport à ceux pratiqués auparavant sur la CCSB dont les élus avaient choisi pendant trois années consécutives le maintien. Une demande de lissage a ainsi été proposée au Président qui n'a pas souhaité donner suite au motif que l'intercommunalité a besoin d'obtenir suffisamment pour l'investissement face à l'ensemble des compétences obligatoires qui lui incombent sans avoir recours à l'emprunt.

Conseil communautaire du 27 avril 2017

Transfert des zones d'activités économiques à la CCSA : Ce transfert obligatoire suite à la loi Notre va être examiné par le cabinet d'études dont l'objectif est de caractériser les zones existantes sur le territoire (terrains d'assiettes, équipements, voiries, éclairage...), évaluer les charges transférées, trouver le mode de financement permettant de les couvrir et enfin produire les procès verbaux de mise à disposition.

Agrandissement de la déchèterie de Seignelay : Les élus confirment la délibération portant extension de la déchèterie pour un montant de 246 702€ TTC et le renouvellement de la demande de subvention DETR. Le délai de réponse à l'appel d'offre est fixé au 15 mai.

Mise en place de moyens modernes de paiement : Le prélèvement, le titre interbancaire de paiement (TIP) et le titre payable par Internet (TIPI) font l'objet d'une convention entre la direction générale des finances publiques et la CCSA. Les administrés pourront dès lors réaliser le paiement de la redevance incitative, et à terme, ceux relatifs à l'école de musique, de théâtre...

Tarif école de musique et de théâtre : Le Président présente un projet d'harmonisation des tarifs entre les écoles de Saint-Florentin et de Brienon applicable en 2017 conduisant à une augmentation des tarifs pour la première au profit d'une diminution pour la seconde. Les élus craignent que cette hausse ait une conséquence sur la fréquentation.

Office de tourisme : Le conseil d'administration de l'office est composé de 30 membres dont un tiers d'élus, d'un tiers de professionnels et un tiers de bénévoles. Les représentants du conseil communautaire sont désignés parmi les membres de la commission tourisme de la CCSA.

Fourrière de Branches : L'adhésion à une fourrière relève de la compétence communautaire. Les ex-communautés de communes adhéraient l'une à la Fourrière du Sénonais, l'autre à la Fourrière de Branches. Monsieur le Président propose, pour 2017, de continuer d'adhérer aux deux fourrières dans le respect des territoires des anciennes communautés et qu'une adhésion unique auprès de l'une ou l'autre de ces structures sera faite pour tout le territoire à compter de 2018.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus
sur www.seignelay.fr



Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets **ménagers**.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel .

(www.service-public.fr)

Le Coin du Civisme

Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente,



des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. » **est passible** d'une contravention.



Les Nuisances et le Bruit

Il paraît utile de rappeler les principaux chapitres de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991 toujours en vigueur et relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage.

Si chacun voulait, faisant ainsi preuve de civisme, simplement s'y conformer comme il y est obligé, beaucoup d'angoisses, de rancœurs, de démarches et de procédures pourraient ainsi être évitées.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique,... ne peuvent être effectués que:

- * **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- * **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- * **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00**

Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanants de ces propriétés tels que ceux provenant: d'appareils ménagers, d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore (TV, Radio,...), d'instrument de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Piscine Municipale ouverte du 11 juillet au 27 août

Horaires :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
et dimanche **de 15h 00 à 19h00**

Ouvertures réservées aux adultes

Samedi et dimanche de 10h30 à 12h30

Tarifs:

Entrées : 2,70€

Carnet de 10 tickets : 24,00€

Entrée groupe : 1,50€

Les enfants de 6 à 18 ans et résidant à Seignelay bénéficient d'une carte d'entrée gratuite à la piscine municipale disponible en mairie. L'enfant doit venir muni d'une photo.

La bibliothèque de Seignelay est
ouverte à tous

le samedi matin de 10h30 à 12h00
Le prêt de livres est gratuit .

Horaire mairie pour l'été

La mairie sera fermée le samedi matin
du 15 juillet au 19 août inclus

Grâce à notre partenaire SCANI 89,



Accès internet
gratuit sans fil

vous pouvez dorénavant bénéficier d'un point wifi public à la salle des fêtes Gabriel Martin et à la piscine municipale, d'autres points dans notre commune sont à l'étude.

Seignelay, village connecté

Bulletin Municipal

Si vous désirez recevoir le bulletin municipal par mail, veuillez transmettre vos coordonnées :

Nom, Prénom, adresse et e-mail à Julie Chancy : julie.seignelay@orange.fr

ETAT-CIVIL

Naissances

- Paul-Andréani **BATTON** , né le 22 janvier
- Jules **BONDEL**, né le 27 janvier
- Benjamin **NICOLAS**, né le 20 février
- Jim **TAYLOR**, né le 25 février
- Gabin **BUHAGIAR**, né le 15 mars
- Noé **GILLARD**, né le 01 avril
- Victor **FERAUD**, né le 05 avril
- Giulia **VIGNAUDON**, née le 04 mai
- Evan **VASLIN**, né le 10 mai
- Rayan **EL BOURAKADI**, né le 01 juin
- Eleanna **DEFERT AMORRES**, née le 11 juin
- Lilas **GRICHTING**, née le 26 juin

Décès

- Marie **RENAUD** veuve **LEFEUVRE**, le 27 décembre
- Geneviève **CHEVALLARD** veuve **CREPS**, le 15 janvier
- Louise **BOULAY** épouse **CESSOT**, le 17 janvier
- René **PICHON**, le 28 janvier
- Colette **VALLET**, le 19 mars
- Monique **LAURENT** épouse **LÉVÊQUE** , le 4 avril
- Irène **PENKUL** veuve **AURICOSTE**, le 8 mai
- Jean-Pierre **MARIOTTAT**, le 6 mai
- Michèle **GAMARD**, le 10 mai
- Ginette **GRANGE** veuve **GUILLEMINOT**, le 30 mai



Le 23 juin, la 2ème édition de la kermesse des écoles s'est déroulée dans une ambiance festive et chaleureuse.



Après le spectacle des enfants encadrés par leurs enseignants de la maternelle et du primaire, enfants, parents et enseignants ont pu se restaurer et s'amuser sur place.

Nous rappelons que le bénéfice de cette soirée est au profit des écoles, et participe au financement de jeux et sorties...



Cette manifestation n'est possible que grâce aux nombreux bénévoles : parents, membres de l'ALDS et du Comité des fêtes, professeurs, animateurs des NAP, de la maison

de l'enfance, et de la municipalité sans qui cela ne pourrait pas se dérouler dans de si bonnes conditions.

Chers parents, nous comptons sur votre participation active l'année prochaine encore !



Si vous souhaitez participer, contactez l'association:

larecredeshparents@hotmail.com

Vide-greniers 2017

L'ALDS a organisé le vide-greniers dans un nouveau quartier de Seignelay. Pour des raisons de travaux prévus dans la rue des Chapelains et la rue du Champ d'ARCY, les organisateurs ont été favorable pour s'installer AVENUE DU THUREAU.

La largeur de la rue correspondait d'ailleurs à la résolution d'une problématique à Seignelay : avoir une voirie suffisamment large pour permettre aux exposants d'avoir leur véhicule à proximité de leur stand.



Les réservations ont bien fonctionné pour ce nouvel épisode.

La barre des 100 exposants a été largement dépassée mais sans pour autant atteindre le record qui est actuellement de 167 exposants.

La pluie du matin n'arrête pas le pèlerin dit le proverbe. En effet, il a plu jusqu'à 05H30 dimanche matin et ensuite le soleil s'est invité et a apporté ses effets bénéfiques.

Les bénévoles ont œuvré toute la journée sans compter les efforts fournis. Qu'ils soient ici remerciés pour cette longue journée.

Globalement les organisateurs sont contents de cette édition 2017, le comité d'organisation se réunira pour faire le point et décider de l'avenir de ce site pour la 30ème EDITION DU VIDE-GRENIERS EN 2018.

Claude Masson

Prochain évènement:

Super Loto

Samedi 23 septembre

Infos au 06 29 71 74 74

VIE ASSOCIATIVE



Tous les licenciés du club de Basket de Seignelay, familles et amis ont fêté la fin de la saison le 3 juin dernier.



Le Basket à Seignelay c'est 49 licenciés de 5 à 16 ans, 3 équipes mixtes + baby et mini-poussins, formation de 3 jeunes arbitres, 6 coachs bénévoles...

Venez nous rejoindre.

Reprise des entraînements le 11 septembre

Infos au 06 60 90 86 46

En ballade à Cambrai

L'A.C.V.S. de Seignelay est partie avec 40 personnes découvrir la région de Cambrai sur 3 jours.



Sous un soleil resplendissant et une forte chaleur, nous avons pu visiter la fabrique artisanale des bêtises de Cambrai, visiter le musée de la dentelle, visiter une brasserie avec l'explication de la fabrique de la bière ainsi que le beffroi de la ville d'Arras et son histoire.

Nous avons terminé notre escapade par le mémorial de notre dame de Lorette qui nous a tous remémoré la dureté de la guerre 14/18 avec tous ces soldats morts pour défendre notre pays.

Prochaine Sortie prévue le 24 septembre

Infos au 03 86 47 77 02

FESTIVAL

Le comité des fêtes a organisé la 5^{ème} édition du festival de musique de Seignelay dans le parc de la maison de l'enfance !

La soirée a débuté avec les ateliers de l'école de musique de la CCSA, dirigée par David Teboul, suivi du groupe Drugstore et clôturée par le groupe Ouest, bien connu des Icaunais !

Une superbe soirée qui a permis aux habitants de se retrouver dans un cadre très agréable !



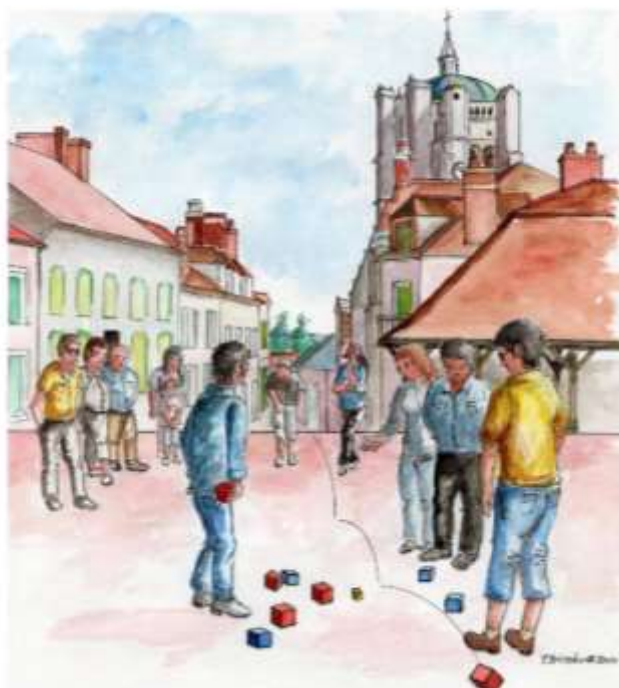
Merci aux bénévoles de l'association, sans qui, cette soirée ne pourrait avoir lieu et à l'année prochaine!

Ne ratez pas ce rendez-vous !

Dimanche 27 août 2017

9^{ème} Championnat de l'Yonne de Boules Carrées à Seignelay

Et les 10 ans de l'Association Nadiatou -Enfance.



Comme chaque année, c'est avec plaisir que nous vous attendons pour passer un moment drôle et chaleureux.

Certains d'entre vous commencent à bien maîtriser ces drôles de boules et se feront une joie d'initier les débutants que nous espérons nombreux.

La buvette et les gaufres sauront vous faire patienter entre 2 parties.

Petit rappel : Comme vous le savez, ce Championnat est le principal revenu de l'association. Et chaque année, depuis 10 ans, **l'Institut René Merceron** bénéficie de

sa participation pour l'aménagement de l'école et pour favoriser la scolarisation des filles.

10 ans cela se fête !



C'est pourquoi l'Association Nadiatou- Enfance vous invite à un apéritif musical* à partir de 11h 30 sous la Halle.



** avec 2 joueurs de cornemuse du Bagad Keriz*

Maison de l'Enfance : Spectacle de fin d'année



Les enfants ont réalisé les décors, de la montre du lapin blanc aux rosiers de la dame de cœur ainsi que les costumes !

Mêmes les soldats de carte étaient présents !

Un très beau challenge pour les enfants qui ont préparé ce spectacle pendant seulement 1h chaque semaine. Le vendredi 30 juin, deux représentations se sont déroulées à la salle des fêtes, une pour les copains d'école et une autre pour les familles des participants. Des talents sont nés !

Merci à toutes les animatrices et à Hélène la narratrice.

